

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 14 janvier 2019 à 19h30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Claude Frappier et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Est absent Monsieur le conseiller Denis Perreault.

Sont également présentes, Mesdames Sylvie Dubois, directrice générale et greffière et Karyne Tremblay, directrice générale adjointe, trésorière et greffière adjointe.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse invite les citoyens à un instant de réflexion.

2019-01-001

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

A) Constatation du quorum

B) Instant de réflexion et allocution de la mairesse

C) Adoption de l'ordre du jour

D) Adoption des procès-verbaux

D.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018

D.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2018 concernant l'adoption du budget 2019 et du programme triennal

D.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2018 concernant l'adoption du règlement de taxation pour l'année 2019

E) Présentation des comptes et du registre des chèques

F) Engagement de crédits (dépenses)

G) Présentation de l'état des activités de fonctionnement

H) Résolutions d'intérêt général

H.1 Levée du moratoire sur la pêche à la perchaude au Lac Saint-Pierre

H.2 Programme d'entretien mécanique des bâtiments municipaux / Mandat à CII Technologies inc.

H.3 Politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail

H.4 Fourniture et installation d'enregistreurs électroniques de débordement / Résultat des soumissions

H.5 Dérogation mineure pour la propriété située au 271-273, rue De Champlain, DM-09-18

H.6 Demande de permis pour la propriété sise au 550, rue De Frontenac située en zone soumise à un PIIA

H.7 Programme « Emplois d'été Canada » / Présentation d'une demande

H.8 Demande d'appui financier / Place aux jeunes D'Autray

I) Dépôt de documents

J) Rapport des services

K) Avis de motion

K.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement

Projet de règlement relatif à la transformation de local commercial, industriel ou institutionnel en logement de la Ville de Berthierville

L) Adoption de règlement

L.1 Adoption du projet de règlement 946

Projet de règlement relatif à la transformation de local commercial, industriel ou institutionnel en logement de la Ville de Berthierville

M) Affaires nouvelles

N) Période de questions

O) Levée de l'assemblée

14 janvier 2019

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout des points suivants sous l'item « Affaires nouvelles » :

M.1 Groupe Populaire Déclic / Demande d'un local pour la tenue de formation en alphabétisation

M.2 Prolongement du Domaine Bellevue / Demande d'autorisation au MELCC

M.3 Jardins éducatifs – Phase 2 / Octroi du contrat d'aménagement paysager

M.4 Chambre de Commerce – Tournoi de hockey / Défi entreprise 2019

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-01-002

D.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-01-003

D.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2018 CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET 2019 ET DU PROGRAMME TRIENNAL

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 décembre 2018 à 19 h 30 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 décembre 2018 à 19 h 30, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14 janvier 2019

2019-01-004

**D.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
10 DÉCEMBRE 2018 CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION
POUR L'ANNÉE 2019**

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 décembre 2018 à 20 h a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 décembre 2018 à 20 h, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-01-005

E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats – Périodes 2018-11 et 2018-12 » préparé et déposé par la trésorière, M^{me} Sylvie Dubois, totalisant la somme de 848 224,90 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-01-006

F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Période 2018-12 » représente les dépenses encourues en décembre 2018 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en décembre 2018 suivant le « Journal des achats en lot » préparé par la trésorière, M^{me} Sylvie Dubois, et déposé sur la table du conseil, totalisant une somme de 49 506,29 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14 janvier 2019

G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

- Aucun dépôt de l'état des activités de fonctionnement pour la séance du 14 janvier 2019

H) RÉOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2019-01-007

H.1 LEVÉE DU MORATOIRE SUR LA PÊCHE À LA PERCHAUDE AU LAC SAINT-PIERRE

ATTENDU que depuis mai 2012, il y a moratoire de la pêche à la perchaude dans le secteur du lac Saint-Pierre et que cette mesure touche directement la pêche sportive et commerciale;

ATTENDU que cette mesure, qui est une première dans le domaine des pêcheries en eau douce, porte un dur coup à l'économie locale et régionale des rives nord et sud du lac Saint-Pierre et remet en cause un mode de vie qui a par ailleurs toujours été respectueux des cycles d'abondance et de régénérescence de ce plan d'eau;

ATTENDU que les données sur lesquelles se sont basées les autorités pour décréter ce moratoire sont désuètes et ne reflètent plus aujourd'hui la réalité;

ATTENDU qu'après étude et analyse le biologiste Raymond Faucher, dans son rapport intitulé : « L'état du stock de perchaude en 2018 au lac Saint-Pierre et le risque zéro associé à une pêche sportive annuelle de cette espèce » conclut qu'on peut actuellement exploiter sportivement la perchaude du lac Saint-Pierre avec un quota de possession de 10 perchaudes/permis/jour sans d'aucune façon mettre en cause la pérennité du stock et avec un risque zéro;

ATTENDU que le maintien d'un moratoire qui met à mal les communautés riveraines du lac Saint-Pierre se doit d'être basé sur des données solides et fiables;

ATTENDU qu'à la lumière du rapport préparé par le biologiste Raymond Faucher on peut émettre de sérieux doutes en regard de l'assise du moratoire actuel;

ATTENDU que les membres du conseil ont discuté de ce dossier lors du comité de travail du 7 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destremes,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

De demander au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour de ce qui suit, à savoir :

QUE les résultats de cette analyse permettent la levée du moratoire pour la pêche sportive de la perchaude au lac Saint-Pierre, sans restriction de saison autres que la réglementation existante antérieure pour cette espèce soit un quota de possession de 10 perchaudes/permis/jour.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-01-008

H.2 PROGRAMME D'ENTRETIEN MÉCANIQUE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX / MANDAT À GROUPE CII TECHNOLOGIES INC.

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville possède plusieurs bâtiments avec des équipements mécaniques;

CONSIDÉRANT que ces équipements doivent faire l'objet d'inspection et d'entretien;

14 janvier 2019

CONSIDÉRANT l'offre de Groupe CII Technologies inc., numéro 588-ST-01 / 19-20, datée du 11 décembre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 12 décembre 2018 émise par Gaétan Champagne, chargé de projets, suite à l'analyse de cette offre de services;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de cette offre de services lors du comité de travail tenu le 7 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à Groupe CII Technologies inc. le contrat relativement au programme d'entretien pour les appareils de climatisation, chauffage, ventilation, chauffe-eau, déshumidification et évacuateur, tel que proposé dans leur offre de services numéro 588-ST-01 / 19-20, datée du 11 décembre 2018 et ce, au montant annuel de 10 860 \$ plus les taxes applicables pour les années 2019 et 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-01-009

H.3 POLITIQUE RÉGISSANT L'ALCOOL ET LES DROGUES EN MILIEU DE TRAVAIL

ATTENDU QUE le cannabis a été légalisé le 17 octobre 2018 et qu'il y a lieu de mettre en place une politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail;

ATTENDU QUE la Ville de Berthierville considère qu'il est essentiel d'offrir à l'ensemble de ses employés un environnement de travail sain et sécuritaire;

ATTENDU QU'en tant qu'employeur, la Ville reconnaît son obligation de prendre les mesures nécessaires afin de protéger la santé, d'assurer la sécurité et protéger l'intégrité physique et psychologique de ses employés et ce, conformément aux diverses lois applicables, soit notamment la Loi sur la santé et la sécurité au travail, le Code civil du Québec et la Charte des droits et libertés de la personne;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 7 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'adopter la Politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail telle que déposée.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-01-010

H.4 FOURNITURE ET INSTALLATION D'ENREGISTREURS ÉLECTRONIQUES DE DÉBORDEMENT / RÉSULTAT DES SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT la publication d'un appel d'offres public en date du 28 novembre 2018 visant la fourniture et l'installation d'enregistreurs électroniques de débordement;

14 janvier 2019

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions effectuée à 11h 05 le 9 janvier 2019, à savoir:

SOUSSIONNAIRES	PRIX AVANT LES TAXES APPLICABLES (Avant les options)
Tektrap System inc.	57 168,00 \$
Pompes Villemaire inc.	61 140,00 \$
Filtrum inc.	117 200,00 \$
Nordmec Construction inc.	113 749,00 \$
Entreprises L. M. inc.	120 147,76 \$

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 11 janvier 2019 émise par la firme Nordikeau inc. suite à l'analyse des soumissions ainsi que l'étude des soumissions effectuée en date du 14 janvier 2019 par le procureur de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempes,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Nordmec Construction inc. le contrat pour la fourniture et l'installation d'enregistreurs électroniques de débordement au montant de 113 749,00 \$ plus les taxes applicables et les options retenues, le tout conformément aux spécifications du devis numéro 2018-019.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**H.5 DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU
271 À 273, RUE DE CHAMPLAIN, DM-09-18**

**Explication de la demande de dérogation mineure pour la propriété située au
271 à 273, rue De Champlain**

La directrice générale et greffière, Sylvie Dubois explique que la nature et l'objet de cette dérogation mineure auraient pour effet d'autoriser un troisième étage pour les deux bâtiments principaux, et ce, malgré l'annexe B du règlement de zonage 748 qui stipule que le nombre d'étages autorisés pour cette zone est de deux (2);

Commentaires de la population

Aucun commentaire n'a été émis.

2019-01-011

**Dérogation mineure pour la propriété située au 271 à 273, rue De Champlain,
DM-09-18**

CONSIDÉRANT que la nature et l'objet de cette dérogation mineure auraient pour effet d'autoriser la construction de deux bâtiments principaux de type multifamilial isolé (6 logements) de trois étages sur le lot 3 451 385, en zone 4-R-13;

CONSIDÉRANT que la nature et l'objet de cette dérogation mineure auraient pour effet d'autoriser un troisième étage pour les deux bâtiments principaux, et ce, malgré l'annexe B du règlement de zonage 748 qui stipule que le nombre d'étages autorisés pour cette zone est de deux (2);

CONSIDÉRANT la recevabilité de la demande puisqu'elle ne porte pas sur l'usage ni sur la densité de la zone, elle ne porte pas sur une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique et qu'elle ne contrevient pas au plan d'urbanisme;

14 janvier 2019

CONSIDÉRANT que le propriétaire a agi de bonne foi et qu'une demande de certificat d'autorisation est en cours pour la construction de deux bâtiments de type multifamilial conformément aux normes du règlement relatif à l'émission des permis et certificats d'autorisation de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande n'entraîne pas de perte de jouissance pour les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime émise par le Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure DM-09-18, qui autorise la construction de deux bâtiments principaux de type multifamilial isolé (6 logements) de trois étages sur le lot 3 451 385, rue De Champlain conformément aux plans déposés pour l'étude de la demande.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-01-012

H.6

DEMANDE DE PERMIS POUR LA PROPRIÉTÉ SISE AU 550, RUE DE FRONTENAC SITUÉE EN ZONE SOUMISE À UN PIIA

CONSIDÉRANT la demande à l'effet d'obtenir l'autorisation pour l'installation de deux nouvelles enseignes sur le bâtiment principal de la propriété sise au 550, rue De Frontenac en zone 4-C-67, soumise à un PIIA. Les deux nouvelles enseignes seraient respectivement installées sur les façades, donnant sur les rues De Frontenac et Sainte-Foy, du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT l'existence du règlement 918 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que l'immeuble du 550, rue De Frontenac fait partie du secteur visé par ce règlement et que, selon l'article 6 du règlement, il appartient au Conseil municipal d'approuver ou de désapprouver la demande après réception de l'avis et des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT que selon les documents accompagnant la demande, les membres du CCU sont d'avis que les objectifs et les interventions proposés rencontrent les critères de l'article 20.6 du règlement 918 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les deux options proposées par les demandeurs, les membres du CCU privilégient l'option 2 caractérisée par l'éclairage avec des cols de cygne, mais considèrent que les deux propositions rencontrent les objectifs de l'article 20.6-d) concernant l'éclairage;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime émise par le Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

Que les membres du conseil municipal sont favorables à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de certificat d'autorisation pour l'installation de deux nouvelles enseignes sur le bâtiment principal de la propriété sise au 550, rue De Frontenac selon les documents accompagnant la demande.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-01-013

H.7 PROGRAMME « EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA » / PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

CONSIDÉRANT l'activité du *camp de jour* offerte par la Ville de Berthierville aux jeunes âgés de 6 à 12 ans ;

CONSIDÉRANT l'embauche d'étudiants pour superviser et animer les activités du *camp de jour*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 7 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur des loisirs et agent aux communications, M. Alexandre Salois-Lapointe, à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, la demande de subvention déposée dans le cadre du Programme « Emplois d'été Canada » pour l'activité du *camp de jour 2019*.

De fixer la rémunération du coordonnateur du camp de jour et celles des moniteurs en conformité à la convention collective en vigueur.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-01-014

H.8 DEMANDE D'APPUI FINANCIER / PLACE AUX JEUNES D'AUTRAY / PROMOTION ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier datée du 12 décembre 2018 par Carrefour jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette dans le cadre du projet «Place aux jeunes D'Autray »;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à offrir des séjours exploratoires et favoriser la rétention et l'arrivée de jeunes adultes spécialisés et leur famille en région;

CONSIDÉRANT que ce projet vise aussi à accueillir des étudiants en recherche de stage ayant le désir de s'établir en région;

CONSIDÉRANT que cela rejoint les objectifs de développements et du volet promotionnel du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

De verser un montant de 300 \$ au Carrefour jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette dans le cadre de la promotion de Berthierville lors de la 24^e édition de Place aux jeunes D'Autray.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

La directrice générale et greffière procède au dépôt du document suivant :

- Certificat de conformité pour le règlement numéro 944 relatif aux projets résidentiels intégrés de la Ville de Berthierville émis par la MRC de d'Autray le 6 décembre 2018
- **Dépôt d'un extrait du registre des déclarations des membres du conseil municipal**
Conformément aux dispositions de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière dépose un extrait du registre des déclarations faites par les membres du conseil municipal selon les modalités fixées par le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* de la Ville de Berthierville.

J) RAPPORT DES SERVICES

Madame la mairesse fait état du dépôt des rapports de services suivants :

- Rapport de pesées des déchets domestiques et de la collecte sélective du mois de décembre 2018
- Rapport du service de l'urbanisme pour le mois de décembre 2018
- Rapport d'activités de la Mairesse pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 31 décembre 2018

K) AVIS DE MOTION

2019-01-015

K.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Projet de règlement relatif à la transformation de local commercial, industriel ou institutionnel en logement de la Ville de Berthierville

Avis de motion est donné par M. le conseiller Sylvain Destrempe. À une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un projet de règlement intitulé « Règlement 946 relatif à conversion d'un local commercial, industriel ou institutionnel en logement de la Ville de Berthierville » et dont l'objectif est d'encadrer la transformation d'un ou de plusieurs suite (s) commerciale (s), industrielle (s) ou institutionnelle (s) en logement dans les zones où l'usage résidentiel est autorisé.

Un projet de règlement est déposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe.

L) ADOPTION DE RÈGLEMENT

2019-01-016

L.1 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 946

Projet de règlement relatif à la transformation de local commercial, industriel ou institutionnel en logement de la Ville de Berthierville

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

14 janvier 2019

ET RÉSOLU :

D'adopter le projet de règlement numéro 946 relatif à la transformation de local commercial, industriel ou institutionnel en logement de la Ville de Berthierville.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M) AFFAIRES NOUVELLES

2019-01-017

M.1 GROUPE POPULAIRE DÉCLIC / DEMANDE D'UN LOCAL POUR LA TENUE DE FORMATION EN ALPHABÉTISATION

CONSIDÉRANT la demande datée du 8 janvier 2019 déposée par le Groupe Populaire Déclic afin de renouveler leur contrat de location de la salle François-Desrosiers pour la tenue de formation en alphabétisation de janvier à mai 2019;

CONSIDÉRANT que le contrat signé avec l'organisme pour la location de ladite salle se terminait le 31 décembre 2018 et ce, en vertu de la résolution numéro 2018-10-299;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la location au Groupe Populaire Déclic de la salle François-Desrosiers située au Centre Gilles-Villeneuve pour la période du 14 janvier 2019 au 31 mai 2019 en raison des lundis et mercredis de chaque semaine au coût mensuel de 105 \$ et ce, afin de répondre à leur besoin pour la tenue de formation en alphabétisation.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, le bail à intervenir entre le GROUPE POPULAIRE DÉCLIC et la Ville de Berthierville.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-01-018

M.2 PROLONGEMENT DU DOMAINE BELLEVUE / DEMANDE D'AUTORISATION AU MELCC

CONSIDÉRANT le projet de développement domiciliaire des promoteurs de la firme 9340-4440 Québec inc. (90 Degrés Construction Location) nécessitant le prolongement de la rue du Domaine Bellevue;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement de la rue du Domaine Bellevue requiert un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ;

CONSIDÉRANT QUE GBI Services d'ingénierie, consultant des promoteurs, ont déposé les plans et le programme d'entretien des ouvrages de gestion optimale des eaux pluviales (PGO) ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de ces documents lors du comité de travail tenu le 14 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

14 janvier 2019

ET RÉSOLU :

D'autoriser les promoteurs de la firme 9340-4440 Québec inc. (90 Degrés Construction Location) ainsi que leur consultant, GBI Services d'ingénierie à soumettre une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la phase II du projet de construction des infrastructures municipales sur le terrain situé entre les rues Notre-Dame et du Domaine Bellevue.

De prendre possession des infrastructures nouvellement construites lorsque les travaux seront complétés conformément au certificat d'autorisation.

De confirmer l'engagement de la Ville de Berthierville à poursuivre l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales et à maintenir la tenue du registre d'exploitation et d'entretien comme décrit dans le Programme d'exploitation et d'entretien des ouvrages de gestion optimale des eaux pluviales.

D'attester que la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-01-019

M.3 JARDINS ÉDUCATIFS - PHASE 2 / OCTROI DU CONTRAT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER

CONSIDÉRANT la confirmation de la MRC de D'Autray datée du 3 décembre 2018 à l'effet que le projet de Jardins éducatifs au parc Laferrière – PHASE 2 a été accepté pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux collectivités rurales;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 9 janvier 2019 émise par Alexandre Salois-Lapointe, directeur des loisirs et agent aux communications;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ces documents lors du comité de travail tenu le 14 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à Paysage Gourmand le contrat relatif à l'aménagement d'un sentier permaculturel du projet de Jardins éducatifs au parc Laferrière – PHASE 2 au coût de 10 000 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé au contrat joint à la recommandation datée du 9 janvier 2019.

D'autoriser le directeur des loisirs et agent aux communications à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville ledit contrat.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-01-020

M.4 CHAMBRE DE COMMERCE – TOURNOI DE HOCKEY / DÉFI ENTREPRISE 2019

CONSIDÉRANT la tenue du tournoi de hockey « LE DÉFI ENTREPRISE 2019 » organisé par la Chambre de Commerce et D'Industrie Berthier / D'Autray qui se tiendra du 14 au 17 mars 2019;

CONSIDÉRANT la demande de la Chambre de Commerce datée du 7 janvier 2019;

14 janvier 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 14 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'accorder gratuitement quatre (4) heures de location de glace à la Chambre de Commerce et D'Industrie Berthier / D'Autray ainsi que l'utilisation gratuite de la salle François-Desrosiers dans le cadre du tournoi de hockey « LE DÉFI ENTREPRISE 2019 » qui se tiendra du 14 au 17 mars 2019.

De permettre l'installation temporaire de commandite sur les bandes, l'utilisation du tapis rouge pour la mise en jeu protocolaire ainsi que de la salle Desrosiers.

D'autoriser la Chambre de Commerce et d'Industrie Berthier / D'Autray à faire une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées durant la tenue du tournoi.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse demande aux citoyens s'ils ont des questions.

Aucune question n'est posée.

2019-01-021

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU:

De lever la séance à 20 h 15.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suzanne Nantel
Mairesse

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Suzanne Nantel
Mairesse